



1 rue des anciens combattants
43240 Saint-Just-Malmont

basketsjmbc43240@gmail.com

Nadine CHEVILLON
06 09 41 09 09

SAINT-JUST-MALMONT BASKET CLUB

INSCRIPTION SAISON 2026-2027

NOM DU LICENCIÉ :

PRÉNOM :

CATÉGORIE :

DOSSIER REÇU LE :/...../.....

CHECKLIST DU DOSSIER



FICHE
D'INSCRIPTION
COMPLÉTÉE

☐


COTISATION
RÉGLÉE

☐


RÈGLEMENT
INTÉRIEUR
SIGNÉ

☐


DOCUMENT
FFBB
TRANSMIS

☐


PASS'PORT /
PASS RÉGION
(SI CONCERNÉ)

☐

MERCI DE FOURNIR UN DOSSIER
COMPLET POUR VALIDER L'INSCRIPTION



INFORMATIONS DU JOUEUR

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : / /

LIEU DE NAISSANCE :

COORDONNÉES

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

E-MAIL :

RESPONSABLES LÉGAUX (SI MINEUR)

PARENT / TUTEUR 1



NOM :



TÉLÉPHONE :



E-MAIL :

PARENT / TUTEUR 2



NOM :



TÉLÉPHONE :



E-MAIL :



EN CAS D'URGENCE



MÉDECIN TRAITANT :



TÉLÉPHONE :



CENTRE HOSPITALIER SOUHAITÉ :

.....

INFORMATIONS MÉDICALES IMPORTANTES
(ALLERGIES, TRAITEMENTS, RECOMMANDATIONS....) :

.....

.....

.....

.....

AUTORISATIONS (cocher la case correspondante)

☐

J'autorise les responsables du club à prendre toutes les mesures médicales nécessaires en cas d'urgence.

☐

J'autorise la diffusion de photos ou vidéos dans le cadre des activités du club (site internet, réseaux sociaux, supports de communication).

☐

Je refuse la diffusion de photos ou vidéos.

DATE : / /

SIGNATURE (licencié ou responsable légal) :





COTISATION

MONTANT DE LA LICENCE
(OPTION A D'ASSURANCE COMPRISE)

_____ €

MODE DE RÈGLEMENT



CHÈQUE
(à l'ordre du SJMBC)



CHÈQUES VACANCES



ESPÈCES



COUPONS SPORT



VIREMENT*

*RIB disponible sur demande par mail

RÉDUCTIONS APPLICABLES

(non cumulables)

- ☐ Dossier remis avant le 31 juillet 2026 : -10€/licence
- ☐ Licence familiale (personne vivant sous le même toit) : -7€/licence

ENGAGEMENT DU LICENCIÉ

Je reconnais avoir pris connaissance :

- ☐ Du règlement intérieur du club.
- ☐ Des conditions d'assurance FFBB (Option A incluse, option B disponible en supplément).
- ☐ Des engagements liés à la vie du club (table de marque, arbitrage, participation aux actions du club).
- ☐ Je m'engage à participer à la vie du club en donnant un coup de main lors d'au moins une manifestation de la saison.

DATE : / /

SIGNATURE (licencié ou responsable légal) :



Merci et
bonne saison
avec le SJMBC !



TARIF DES COTISATIONS

SAISON 2026-2027

Catégories	Années de naissance	Niveau de jeu	Tarif (Option A de l'assurance comprise)
U7 - BABY	2020 - 2021	Plateaux	100 €
U9	2019 - 2018*	Championnat	105 €
U11	2017 - 2016*	Championnat	105 €
U13 F & M	2015 - 2014*	Championnat	125 €
U15 F & M	2013 - 2012*	Championnat	125 €
U18 F & M	2011 - 2010* - 2009*	Championnat	137 €
Séniors F & M	A partir de 2008	Championnat	162 €
Loisirs	-	Matchs amicaux	55 €

***Pour les 2èmes année demander un sur-classement (à remplir par le médecin de famille)**



ASSURANCE

Le club conseille l'option A qui est incluse dans le montant de la cotisation.

Pour les joueurs ayant une activité professionnelle, nous vous conseillons de prendre la garantie complémentaire (B) qui prévoit le versement d'une indemnité journalière de 30€/jour pendant 120 jours en cas de perte de salaire.

Dans ce cas, ajouter 8,63€ à la cotisation, (voir le contrat d'assurance sur le site FFBB)



SPONSORING

Si dans votre entourage vous connaissez des personnes susceptibles de soutenir financièrement notre association, vous pouvez prendre contact avec nous.

Plusieurs possibilités :

1. Achat de panneaux publicitaires installés dans le gymnase
2. Financement de tenues pour les équipes ou de matériel
3. Un don

Vous pouvez indiquer le nom de l'entreprise et ses coordonnées ci-dessous :

.....

.....

.....



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'adhésion au club du SJMBC engage le licencié et ses responsables légaux à respecter le présent règlement intérieur.

ARTICLE 1 : ACCÈS AU GYMNASSE

1. Respecter les horaires définis; les entraînements et les matchs ont des horaires précis.
 2. Les parents doivent s'assurer que le coach ou l'entraîneur soit bien présent avant de laisser leur enfant.
 3. Les trajets aller / retour des entraînements sont à la charge des parents.
 4. Respecter la propreté des lieux; utiliser des chaussures appropriées et propres pour accéder à l'aire de jeu; il est interdit de se restaurer dans les gradins.
 5. Ranger le matériel sportif utilisé.
 6. L'accès au terrain est strictement réservé aux officiels, managers et joueurs concernés par l'entraînement ou la rencontre prévue; toutes les autres personnes doivent rester derrière les barrières et sur les gradins.
 7. Une dérogation est accordée aux joueurs de l'entraînement ou de la rencontre suivante, pour un échauffement sans ballon, dans le calme au fond du gymnase.
 8. L'utilisation du gymnase à des fins personnelles est strictement interdite; le club décline toute responsabilité en cas d'accès au gymnase en dehors des créneaux horaires établis par la mairie.
- Tout contrevenant pourra être convoqué par le bureau en vue d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE JEU

1. Une participation **REGULIERE** aux entraînements, principale source d'apprentissage et de progrès, est impérative. Les joueurs régulièrement absents sans motif valable, indisciplinés ou peu motivés verront leur temps de jeu en match réduit.
2. Les entraînements devant se dérouler en toute tranquillité et sérénité, il est demandé aux parents de ne pas y assister.
3. Le basket est un sport collectif. De ce fait, une participation **REGULIERE** aux matchs est demandée, les absences répétées pouvant pénaliser les équipes.
4. Il appartient à chaque responsable d'organiser ses matchs et ses déplacements. Les horaires de convocation doivent être respectés.
5. Les déplacements sont effectués par les parents.
6. Entraîneurs et coachs sont responsables des compositions de leur équipe tout au long de la saison.
7. Entraîneurs et coachs assurent le lien entre les licenciés, les parents et les dirigeants.
8. Les joueurs, les encadrants et les supporters sont tenus de respecter les arbitres et les officiels lors des rencontres. Le non-respect de cette règle pourra engendrer des sanctions disciplinaires sportives et/ou financières.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 3 : HABILLEMENT

1. Chaque coach est responsable de son équipement pour toute la saison. Le jeu de maillot doit être lavé à tour de rôle après chaque match (40° max et pas de repassage).
2. La tenue doit être portée lors de chaque rencontre concernant le club. Si les visiteurs jouent en rouge, il sera fourni un maillot blanc qui devra être rendu au coach en fin de rencontre.
3. Il est recommandé de ne pas apporter de montres, bijoux ou autres objets précieux. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

ARTICLE 4 : COMPORTEMENT GÉNÉRAL

1. Chaque membre du club, responsables légaux et joueurs sont tenus d'observer en toutes circonstances une attitude sportive. En mettant tout en œuvre pour obtenir la victoire, il devra respecter les officiels, les adversaire, le public, les coéquipiers, le ou les entraîneurs ainsi que les règles du jeu en compétition.
2. Les personnes qui assistent aux rencontres dans les gradins devront également avoir une attitude de respect des règles, des officiels, des joueurs, de l'entraîneur ou des responsables de salle. Dans le cas contraire, elles pourront être exclues par les responsables de salle.

ARTICLE 5 : SANCTIONS

TOUTES LES SANCTIONS FINANCIÈRES PRISES À L'ENCONTRE DU CLUB, PROVOQUÉES PAR LE COMPORTEMENT D'UN LICENCIÉ (TECHNIQUE, DISQUALIFIANTE...) SERONT ENTIÈREMENT À LA CHARGE DU JOUEUR CONCERNÉ.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENT DANS LE CLUB

Tout adhérent au SJMBC s'engage à participer à la vie du club, à participer aux formations OTM proposées au sein du club. Il devra tenir les tables de marque, arbitrer des rencontres au cours de la saison selon un calendrier établi par la commission technique.

Fait à Saint Just Malmont, le

Le licencié ou son responsable légal :

Nom :

Prénom :

Signature précédée de "Lu et Approuvé"

La Présidente
Mme Justine FAYARD